

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**AIDE FAMILIAL/FAMILIALE :
ASPECTS SANTÉ, SÉCURITÉ, HYGIÈNE, BIEN - ETRE,
PRÉVENTION, MANUTENTION, ENVIRONNEMENT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 81 50 05 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 décembre 2024,
sur avis conforme du Conseil général**

AIDE FAMILIAL/FAMILIALE : ASPECTS SANTÉ, SÉCURITÉ, HYGIÈNE, BIEN - ETRE PRÉVENTION, MANUTENTION, ENVIRONNEMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant·e, d'acquérir et appliquer les connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la santé, de l'hygiène, du bien-être, de la prévention, de la sécurité, de la manutention et de l'environnement afin de maîtriser les compétences professionnelles qui lui permettent de participer à la mise en œuvre du plan d'aide en tant qu'aide familial·e.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématique,

- ◆ utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ utiliser le système métrique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur,

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire,

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique,

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant·e sera capable :

*dans le cadre de sa participation au plan d'aide défini à partir d'une ou de plusieurs situations exemplatives,
en cohérence de la démarche,
dans le respect des règles énoncées,
dans les limites de sa fonction,
en développant une communication adaptée,*

- ◆ de décrire et de justifier ses interventions :
 - en matière de santé, d'hygiène et de bien-être,
 - en matière de prévention et de sécurité,
 - en matière de manutention,
 - en matière d'organisation de l'environnement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ La précision dans la description de ses interventions,
- ◆ La qualité de la justification.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant·e sera capable :

4.1. Technologie :

en vue de participer à la mise en œuvre d'un plan d'aide,

sur base du processus de la démarche d'aide,

En santé, hygiène et bien-être :

- ◆ d'expliciter les notions de base ayant trait à l'hygiène, à l'entretien, au bien-être et au confort ;
- ◆ d'expliquer l'hygiène personnelle (présentation générale : longueur des ongles, cheveux attachés, tenue fonctionnelle et confortable...) ;
- ◆ d'expliciter les mesures d'hygiène appropriées à la situation sanitaire (épidémie virale, parasites...) .

En prévention et sécurité :

- ◆ d'expliquer les règles de sécurité et de prévention des accidents domestiques courants : prévention des chutes... ;
- ◆ d'identifier l'organisation de l'habitation en tenant compte des règles de prévention et de sécurité et en favorisant l'autonomie de la personne bénéficiaire :
 - l'organisation des activités avec le matériel à portée de main,
 - les mesures sanitaires : règles d'aération, notions de perturbateurs endocriniens (laver les fruits et légumes, aérosols...) ;
- ◆ d'expliciter les procédures en cas d'accident et d'urgence : mesures à prendre, appel des secours, notions de premiers secours, relayer l'information au service... ;
- ◆ d'expliquer le principe protéger/alerter ;
- ◆ de déterminer les procédures de base de maintenance pour l'utilisateur ou l'utilisatrice (maintenance de premier niveau) dans le respect des règles de sécurité dans les limites de sa fonction:
 - les gestes à poser face aux divers dysfonctionnements courants,
 - les ressources à contacter, procédures mises en place par le service ;
- ◆ en référence au code du bien-être au travail :
 - d'identifier les droits et devoirs des employeurs/employeuses et travailleurs/travailleuses pour assurer l'ergonomie et la sécurité ;
 - d'expliquer l'analyse de risques: notions, outils et procédures réglementaires... ,
 - de déterminer les EPI et équipement de travail individuel fournis par l'employeur/employeuse : tablier, gants... et les obligations respectives des employeurs/employeuses et travailleurs/travailleuses,
 - d'identifier les notions de bien-être et de sécurité dans le cadre de la prise en charge de l'aide à domicile.

En manutention :

- ◆ d'identifier les dispositifs d'aide au déplacement et de positionnement adéquat ;
- ◆ d'expliquer les techniques de manutention et de manutention des objets lourds;
- ◆ de déterminer l'organisation spatiale de l'habitation et des activités avec le matériel à portée de main ;
- ◆ d'expliquer les techniques de déplacement de personnes immobilisées ou avec une mobilité limitée ;
- ◆ de déterminer les positionnements confortables dans les différentes tâches à réaliser...

En organisation de l'environnement :

- ◆ de déterminer les échelles d'évaluation diverses : qualité de vie, autonomie... ;
- ◆ d'expliquer les principes d'autonomie de décision et d'indépendance physique ;
- ◆ d'identifier les éléments pour la gestion du temps pour planifier, prioriser et organiser les tâches de la prestation et sur plusieurs prestations ;
- ◆ d'identifier les notions de base en matière de sécurité, d'environnement et de confort.

4.2. Pratique professionnelle

en vue de participer à la mise en œuvre d'un plan d'aide,

sur base du processus de la démarche d'aide,

En santé, hygiène et bien-être:

- ◆ d'adopter une hygiène personnelle,
- ◆ d'appliquer les règles sanitaires du service.

En prévention et sécurité :

- ◆ d'identifier les interventions et objectifs de bien-être et de sécurité dans le plan d'aide ;
- ◆ de gérer les imprévus dans le cadre légal d'exercice et dans les limites de la fonction :
 - en cas d'urgence, d'appliquer la procédure adéquate :
 - appeler les secours,
 - protéger la personne bénéficiaire du suraccident,
 - prévenir l'employeur/employeuse,
 - situer son intervention vis-à-vis de l'entourage en matière de bien-être et de sécurité ;
- ◆ de porter une tenue adéquate et réglementaire.

En manutention :

- ◆ d'aider la personne bénéficiaire à se déplacer ;
- ◆ d'aider la personne bénéficiaire à s'installer confortablement pour tous les actes du quotidien ;
- ◆ d'appliquer les règles d'ergonomie et de sécurité, les techniques de manutention et les principes du bien-être au travail ;
- ◆ d'utiliser les équipements de protection individuels (EPI).

En organisation de l'environnement :

- ◆ de créer un environnement sain, sécurisant afin de prévenir les accidents :
 - entretenir le bon fonctionnement d'un appareil et prévenir les dysfonctionnements du matériel (les modes d'emploi...),
 - observer et réagir adéquatement face à divers dysfonctionnements d'ordre matériel dans l'habitation et les relayer (fuite d'eau, problème électrique, évier bouché...),
 - détecter les problèmes qui relèvent de l'intervention d'un ou d'une professionnelle ou d'un tiers,
 - proposer au service, si nécessaire, des aménagements du lieu de vie pour la sécurité et le confort de la personne bénéficiaire,
 - en concertation avec le service, informer la personne bénéficiaire et son entourage des améliorations possibles du quotidien dans les limites de sa fonction.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un ou une enseignante ou une ou un expert.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Aide familial/familiale : aspects santé, sécurité, hygiène, bien-être, prévention, manutention, environnement Technologie	CT	B	40
Aide familial/familiale : aspects santé, sécurité, hygiène, bien-être, prévention, manutention, environnement Pratique professionnelle	PP	L	40
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100